

## Conseil communautaire du 30 Juillet 2020

### DELIBERATION N° 2020-CC-5S-DAJA-26

#### DELIBERATION PORTANT ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

L'An Deux Mille Vingt, le Jeudi 30 du mois de Juillet à dix heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération « La Riviera du Levant », dûment convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville du Gosier, Salle des délibérations « Jacques Gillot » en séance publique, sous la présidence de Monsieur CORNET Cédric, Président, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

**PRESENTS** : MM. CORNET Cédric - PANCREL Bernard - TONTON Loïc – Mmes SOLVAR EPOUSE SINIVASSIN Nicole, Edouard - MONTOUT Liliane – MM. PERIAN Jean-Luc - BACLET Guy Albert – Mmes BROSIUS Myriam Lucie - MOLIA Wennie - M. ALBERT Richard – Mmes LOUIS Nanouchka - PHOUDIAH Mélila - DAIJARDIN Mugnette – M. PIERRE-JUSTIN Patrice – Mme CELINI Nadia – MM. BAPTISTE Christian - BAPTISTE Francs - CHATEAUBON Hugues - CHRISTOPHE Jean-Claude Sulpice – Mmes CLARAC Elodie - FARO ÉPOUSE COURIOL Lydia – M. GALVANI Lucien – Mmes GRANDISSON Mariane - JEAN EPOUSE RAMOUTAR-BADAL Olivia - KANCEL EPOUSE MURAT Marguerite Ephreme – M. KANCEL Jacques, Lucien – Mme LAPTES Sylvia – M. LUTIN David Laurent – Mmes MANDRET EPOUSE PASSAVE Mariette – PEROUMAL Sophie - MM. QUIQUEREZ Yves - SOLVET Patrick – Mme VIROLAN Jocelyne, Albert.

**EXCUSES** : MM. BEAUPERTHUY Emmerly (Procuration à CORNET Cédric) - FRAIR Jules Joël (Procuration à CLARAC Elodie) - HOTIN Michel Eloi (Procuration à MOLIA Wennie) – Mmes HUGUES Valérie (Procuration à BAPTISTE Francs) - PAULON Nina Valentine (Procuration à BACLET Guy Albert).

**ABSENTS** : MM. BARBIN Teddy Olivier - BERNIER Laurent - LATCHOUMANIN Eric.

Madame CLARAC Elodie a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

**Vu** le code de la commande publique ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5, D. 1411-5 et L.2121-21 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral SG/DCL/SLAC/SID en date du 18 janvier 2019, portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, conformément à l'article L. 5211-5-1 du CGCT ;

**Vu** le procès-verbal de l'élection des membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres annexé à la présente délibération ;

**Considérant** que la commission est présidée par le Président de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant, ou son représentant, et que le Conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

**Communauté d'agglomération  
La Riviera du Levant**

**Considérant** que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ;

**Considérant** que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le Conseil communautaire peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder à la désignation au scrutin secret mais à main levée ;

**Sur le rapport de Monsieur le Président,**

Après enregistrement de la seule candidature, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, d'effectuer un vote à main levée.

Compte tenu du fait qu'une seule liste a été présentée, les nominations ont pris effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, conformément à l'article L. 2121-21 du CGCT.

Par **38 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, la majorité requise étant atteinte,**

**DELIBERE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Crée une commission d'appel d'offres, à titre permanent, pour la durée du mandat.

**ARTICLE 2 :** Proclame les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

Membres titulaires	Membres suppléants
- Michel HOTIN	- Elodie CLARAC
- Loïc TONTON	- David LUTIN
- Bernard PANCREL	- Mugette DAIJARDIN
- Nicole SINIVASSIN	- Teddy BARBIN
- Sylvia LAPTES	- Francs BAPTISTE

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Acte rendu exécutoire après envoi en  
Préfecture le

Et publication ou notification le

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT

CORNET Cédric

